

Naturopathe DF



Nature des tâches

Les naturopathes travaillent de façon indépendante dans leur propre cabinet. Les gens qui viennent les voir n'ont souvent plus confiance dans la médecine classique et cherchent de l'aide. Ces médecins utilisent des thérapies naturelles telles que l'acupuncture, l'homéopathie, la réflexologie, la phytothérapie qui stimulent le pouvoir d'auto guérison du patient et rétablissent son équilibre intérieur. Ils établissent leur diagnostic grâce à l'examen oculaire (diagnostic de l'iris), l'interrogation (diagnostic homéopathique), la prise pouls chinoise, l'électro-acupuncture, la kinésiologie, etc. Leur sens des responsabilités est particulièrement aiguë, et lorsqu'ils ne peuvent aider une personne, ils l'adressent immédiatement à la médecine classique.

Conditions d'admission

Est admis à l'examen professionnel fédéral supérieur:

- a) maturité gymnasiale, professionnelle, spécialisée ou autre resp. qualification équivalente et
- b) 2 ans minimum de pratique professionnelle à 50 % dans le secteur choisi resp. 3 ans minimum de pratique professionnelle à 30% et
- c) avoir acquis les certificats des modules requis ainsi qu'une autorisation formelle du secrétariat des examens et
- d) au minimum 25 ans.

Goût pour l'anatomie, la physiologie, la pathologie, amour des autres, acceptation d'une formation continue permanente, sens des responsabilités, longanimité (ne pas se focaliser sur des résultats à court terme), conscience des limites de son propre savoir et de ses compétences, vision d'ensemble, pas d'aspiration au pouvoir ou à se faire valoir (ou du moins une aspiration limitée), sensibilité.

Formation

4 à 6 ans de formation continue modulaire dans les disciplines de la médecine ayurvédique, de l'homéopathie, de la médecine traditionnelle chinoise et de la naturopathie européenne.

Perspectives

Possibilités de formation continue multiples ; examen pour devenir membre à part entière de l'Association suisse des naturopathes ; examen de l'association : habilitation des différentes caisses maladies.